COMMISSION DE MOTO CROSS DE LA L.M.R.P.

REGLEMENT 2017

DISPOSITIONS GENERALES

Renseignements membres de la Commission de Motocross :

*Rigal Rémi	Président	remi.rigal@saint-gobain.com	06.64.06.17.81
*Charpin Max	Vice-Président	max.charpin@orange.fr	06.07.65.78.91
*Pignol Christophe	Responsable Technique	c.pignol@sfr.fr	06.14.35.48.03
*Charpin Jean-Marc		pleinairloisir.motoquad@wanadoo.fr	06.14.37.42.25
*Leroy Andgy		builttoride@hotmail.fr	06.69.54.18.03
*Marie Cécile	Chronométrage	ruizmc@sfr.fr	06.24.20.79.66
*Lhomme Patrice		patricelhomme@hotmail.fr	06.68.73.99.22
*Giacomi Thibault		t.giacomi@gmail.com	06.42.18.73.76

La Commission de Moto-cross de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence met en compétition en 2017 Championnat de Ligue (si minimum 3 pilotes dans chaque catégorie) :

50CC 6/9ANS Poussin
65cc Pupilles 7/11ans
85cc Benjamins 9/12 ans
85cc Cadets 11/15 ans
125 2t Juniors 13/18 ans
MX1 classe 3 – 4 (15 ans minimum)
MX2 - classe 2 (15 ans minimum)
VETERANS Argent 40 à 49 ans - classe 2 – 3 & 4
VETERANS Or à partir de 50 ans - classe 2 – 3 & 4
VETERANS Vermeil à partir de 60 ans - classe 2 – 3 & 4
Inter minimum 15 ans - classe 2 – 3 & 4

Conformément au règlement FFM, la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. La limite d'âge maximum des pilotes sera atteinte dans l'année du championnat,
Exemple : pour la catégorie cadet 11/15 ans en 2017
âge minimum : jour anniversaire des 11 ans
âge maximum : les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1er janvier 2017

ARTICLE 1 : LICENCES

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, INTER JEUNE, INTER, LUE, licenciés dans un club de la Ligue de Provence.

Rappel :

- en dessous de 12 ans, guidon d'argent (à minima) obligatoire.
- à partir de 12 ans, CASM obligatoire.

Les pilotes Inter titulaires d'une licence Inter en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue et seront classés en Inter.

Les pilotes Hors Ligue titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue mais seront classés à la journée uniquement.

ARTICLE 2 : CATEGORIES

Chaque saison sportive verra la consécration d'un 1er, 2ème et 3éme classés dans les catégories suivantes :

* 50CC
* 65cc Pupilles
* Benjamins 85cc
* Cadets 85cc
* MX1
* MX2
* Juniors 125 2T.
* Vétérans Argent
* Vétérans Or
* Vétérans Vermeil

Dans chaque catégorie, le pilote ayant totalisé le maximum de points sera déclaré vainqueur du CHAMPIONNAT DE LIGUE de sa catégorie et recevra une coupe ainsi que le 2ème et le 3ème .

ENGAGEMENTS

Coordonnées des Délégués :

Pour l'attribution des numéros de course, contacter les délégués de chaque catégorie
50cc Poussin, 65cc Pupilles, Benjamins 85cc, Cadets 85cc, Junior 125

	Rémi RIGAL	06.64.06.17.81	remi-rigal@saint-gobain.com
MX1	Lhomme Patrice	06.68.73.99.22	patricelhomme@hotmail.fr
MX2	Leroy Andgy	06.69.54.18.03	builttoride@hotmail.fr
Vétérans	Charpin JM	06.14.37.42.25	pleinairloisir.motoquad@wanadoo.fr

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT

L'engagement, pour toutes les catégories, est fixé à 45 € :
Les engagements se feront en ligne sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com
jusqu'au Lundi minuit, du MARDI au JEUDI MINUIT une pénalité de 25€ sera appliquée.

Passé le Jeudi minuit, les engagements ne seront plus possibles.
Le paiement se fera PRIORITAIREMENT par Carte Bancaire.
Pour le paiement par chèque le pilote devra inscrire au dos du chèque son numéro de course et sa catégorie.
Le chèque devra parvenir au club 1 semaine avant l'épreuve – DERNIER DELAI sans quoi la pénalité de 25 € sera appliquée.

Les pilotes (ou représentant légal pour les mineurs) signeront leur engagement à chaque épreuve, auprès du responsable des transpondeurs.
Aucun pilote ne pourra prendre le départ sans avoir au préalable signé ce document.

Il est rappelé à tous les pilotes sans exception qu'un chèque de caution d'un montant de 200 € est obligatoire pour obtenir le transpondeur.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE COURSE

ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS

Le contrôle des licences devra s'effectuer à partir du :

Samedi Matin de 8h00 à 10h00 pilotes du samedi
Samedi de 17h00 à 19h00 pilotes du dimanche
Dimanche matin de 7h00 à 7h45 précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

C'est le club organisateur qui aura la responsabilité du contrôle des licences le samedi et le dimanche matin.

A chaque épreuve, les Pilotes doivent se présenter :

1. Au contrôle administratif avec leur licence, CASM, Guidon, Carte d'Identité Nationale et livret technique qui sera tamponné par le club ou une fiche de passage.
2. Se rendre au contrôle technique avec le livret tamponné ou la fiche de passage. Si la moto ne satisfait pas au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.
3. Puis retirer leur transpondeur avec le livret ou la fiche validée par le contrôle administratif puis technique.

En cas de perte du livret technique, un nouveau leur sera fourni contre la somme de 10 €, dans le cas où le livret serait complet l'échange sera gratuit.

ARTICLE 5 : CONTROLES TECHNIQUES

Les contrôles techniques seront effectués lors des épreuves pour toutes les catégories. (Contrôles selon le règlement Fédéral en vigueur).

Samedi Matin de 8h00 à 10h00 pilotes du samedi
Samedi de 17h00 à 19h00 pilotes du dimanche
Dimanche matin de 7h00 à 7h45 précises

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

Une attention particulière sera portée sur le niveau sonore pour la saison 2017, pour rappel il est de 112 Db maximum. (Suivant la méthode de 2m max)

Les concurrents devront présenter leur machine propre avec les numéros réglementaires selon l'article 8.4 du règlement motocross national et devront être en possession de leur livret technique – LMRP ou FFM.

Le tapis de sol réglementaire est OBLIGATOIRE, des contrôles inopinés seront effectués ; en cas de non-respect un tapis sera immédiatement fourni contre la somme de 50€.

CLASSE	COULEUR FOND DE PLAQUES	COULEUR NUMEROS	Cm^3 EN 2T AUTORISE	Cm^3 EN 4T AUTORISE	Dim H x L
1	BLEU	BLANC	65 à 85		100X70
1	BLANC	NOIR	65 à 85		140X70
2	NOIR	BLANC	100 à 150	175 à 250	140X70
3	BLANC	NOIR	151 à 250	251 à 450	140X70
4	BLANC	NOIR	251 à 500	451 à 650	140X70
Vét Or Vét Argent Vét Vermeil	JAUNE En fonction de la classe	NOIR	100 à 500	175 à 650	

ARTICLE 6 : TRANSPONDEURS

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes déposeront en début d 'année un chèque de caution de 200 € pour les transpondeurs, à l'ordre de la LMRP, qui leur sera restitué à la fin de l'année 2017.

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le ré-expédier à la responsable des transpondeurs :

MIREILLE GUIGNARD
11 impasse de l'affenage
30300 FOURQUES
☏ 06.15.43.48.15
Mail : mireille-guignard@orange.fr

La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à l'encaissement de son chèque de caution

Pour la remise des transpondeurs un endroit sec et abrité sera mis à la disposition du responsable des transpondeurs (prévoir un éclairage).

Toutes les épreuves de ligue seront obligatoirement chronométrées par une équipe de la ligue de Provence uniquement validée par la commission motocross.

ARTICLE 7 : HORAIRES

Les horaires seront établis à chaque course en fonction du nombre des pilotes présents. Ces horaires pourront être modifiés par le Jury de l'épreuve selon le nombre de séries ou en fonction des aléas de l'organisation du jour.
L'ordre de déroulement peut être modifié en cas de force majeure après décision du jury.
Le début de la manifestation est fixé à 10h00 LE SAMEDI ET 8h00 LE DIMANCHE (horaires prévisionnels).

Les horaires de la journée seront affichés la veille de l'épreuve sur le circuit sachant que celui-ci est prévisionnel et qu'il peut être modifié en cas de force majeure.
Les manches du week end pourront être regroupées sur un seul jour en cas de force majeure, après décision du jury.

ARTICLE 8 : ESSAIS LIBRES, CHRONOMETRES ET MANCHES

La journée commencera par des essais libres, pour toutes les catégories les transpondeurs sont obligatoires sur les motos et contrôlés avant l'entrée sur la piste.

Pour les essais libres et chronométrés les pilotes s'élanceront suivant le classement provisoire- sauf 1ère épreuve par tirage au sort.

Une zone spécifique sera définie par et sous contrôle de l'organisateur pour la consultation des chronos. Cette zone sera accessible uniquement aux personnes licenciées.
Les temps de la 1ère séance d'essais libres ne seront pas affichés.
Les pilotes auront l'obligation d'effectuer un essai minimum de trois tours complets.

50 cc POUSSIN DECOUVERTE SPORTIVE

La cylindrée imposée est 50cc 2T.
Le circuit sera adapté pour cette catégorie
Il y aura deux reconnaissances de la piste
Suivie de deux démonstrations découvertes de 8mn +1T

Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2017.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLEUE/numéros BLANCS

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence (lap, pilote, off, les) est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'autorisation du directeur de course ou adjoint. Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

PUPILLES 65cc

La cylindrée imposée est 65cc
L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
Les épreuves de la catégorie Pupilles comporteront 2 manches de 12 minutes + 1 tour.
Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2017.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLEUE/numéros BLANCS
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence (lap, pilote, off, les) est autorisé à aider la mise en place en grille du pilote sous l'autorisation du directeur de course ou adjoint Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

BENJAMINS 85cc

La cylindrée imposée est 85cc 2T.
L'entrée en grille se fera par les temps chronos.

Les épreuves de la catégorie benjamin comporteront 2 manches de 12 minutes + 1 tour

Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2017.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.
Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLEUE/numéros BLANCS

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence (lap, pilote, off, les) est autorisé à aider la mise en place en grille du pilote sous l'autorisation du directeur de course ou adjoint Ce non-respect engendre une exclusion immédiate de la manche

CADETS 85cc.

La cylindrée imposée est 85 cc 2T.
L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
Les épreuves de la catégorie CADETS comporteront 2 manches de 15 minutes + 1 tour
Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2017.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.
Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLANCHE/numéros NOIRS

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille aucun autre intervenant sous peine d'exclusion de la manche.

JUNIORS 125cc 2T.

La cylindrée imposée est 125cc 2 Temps.
L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
Les épreuves de la catégorie Juniors comporteront 2 manches de 20 minutes + 1 tour.
Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2017.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque NOIRE/numéros BLANCS
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille aucun autre intervenant sous peine d'exclusion de la manche

MX1 – MX2 – INTER & OPEN CLASSE 2-3-4.

Pour les essais chronos tous les pilotes MX1 ET MX2 seront répartis dans autant de séries que nécessaire.

Les 40 meilleurs temps de chaque cylindrée constitueront la catégorie MX1 & MX2.
Les suivants seront dans la catégorie OPEN A/B/C Toute cylindrée confondue.
Les épreuves de la catégorie MX1 & MX2 comporteront 2 manches de 20 minutes + 1 tour.

Les 40 pilotes MX1 et MX2 marqueront des Points

Les épreuves de la catégorie OPEN comporteront 2 manches de 15 minutes + 1 tour
Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente, jusqu'au 31 Janvier 2017.

Les trois premiers de la catégorie OPEN 1 seront qualifiés d'office pour l'épreuve suivante aux 38-39-40 ème places des MX1 ou MX2 selon la cylindrée.

Les Numéros des pilotes MX1 seront impairs et les MX2 seront pairs.
Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille aucun autre intervenant sous peine d'exclusion de la manche

VETERANS ARGENT – OR -VERMEIL

Le Championnat est ouvert aux cylindrées de 125 à 650cc et compte 3 catégories :

- ARGENT
- OR
- VERMEIL

L'entrée en grille se fera par les temps chronos
Les épreuves de la catégorie Vétérans comporteront 2 manches de 15 minutes + 1 tour.
Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2017.
Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99.
Vétéran Or Plaque JAUNE/numéros NOIRS
Vétéran Argent et Vermeil en fonction de la classe
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du

Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille aucun autre intervenant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 9 : POINTS ET CLASSEMENTS

Le classement du Championnat de Provence se fera suivant le barème de points ci-dessous :

1er	25 points	6ème	15 pts	11ème	10 pts	16ème	5 pts
2ème	22 pts	7ème	14 pts	12ème	9 pts	17ème	4 pts
3ème	20 pts	8ème	13 pts	13ème	8 pts	18ème	3 pts
4ème	18 pts	9ème	12 pts	14ème	7 pts	19ème	2 pts
5ème	16 pts	10ème	11 pts	15ème	6 pts	20ème	1 pt

MX1 ET MX2 du 21ème au 40ème 1 pt

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Pour être classé, un pilote devra passer obligatoirement le drapeau à damier.

Dans le cas où une épreuve du Championnat MX de France ou Europe tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue et à condition que le pilote participe à toutes les épreuves de la ligue n'étant pas en concurrence de date avec ce championnat de France, le pilote gardera le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve (à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats à leur délégué, dans la semaine suivant l'épreuve). A défaut, les points ne seront pas comptabilisés pour le classement de la saison. Pour les Championnats comportant 3 manches, seuls les 2 meilleurs résultats seront pris en compte.

Si le CF ou Europe est annulé aucun point ne sera attribué

Si les épreuves ont lieu le même week-end les points seront pris en compte uniquement si la distance kilométrique est supérieure à 400km.

ARTICLE 10 : PRIX

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, faute de quoi, leur absence conduira à la suppression des récompenses.

A l'issue de chaque épreuve, la remise des prix verra attribuer obligatoirement une coupe aux trois premiers de chaque catégorie :

3 Poussins + 1 médaille à tous les autres poussins
3 Pupilles
3 Benjamins
3 Cadets
3 Juniors
3 MX1
3 MX2
3 OPEN 1
3 Vétéran Argent
3 Vétéran Or
1 Vétéran Vermeil
1 ère Féminine

Les clubs devront à minima indiquer sur la coupe : le club et l'année.

ARTICLE 11 : RECLAMATION

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 10.10 du Règlement Général Moto-cross de la F.F.M. et accompagnées d'une caution dont le montant est de 75 €.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 12 : DATES & CIRCUITS

Toutes les épreuves se disputant sur le territoire de la Ligue de Provence doivent se faire sur des terrains homologués par les autorités Préfectorales et les instances compétentes de la Ligue de Provence. Les clubs organisateurs d'épreuves veilleront en particulier à respecter l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit.

Aucun club ne pourra reporter sa manifestation au-delà de la dernière épreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue. Toutefois, sur circonstance exceptionnelle,

la Commission de Moto-cross pourra être appelée à statuer sur un éventuel report.

Une visite du circuit par le président ou le vice- président sera effectuée avant l'épreuve.

Le tracé pour la catégorie 50cc et 65cc sera également défini le jour de la visite.

ARTICLE 13 : DELEGUES ET REPRESENTANTS

Le Président et les dirigeants du club organisateur doivent tout mettre en œuvre pour faciliter la tâche des délégués et des représentants des pilotes pour les assister en cas de besoin.

Pour toute information les pilotes doivent s'adresser en priorité aux représentants des pilotes.

Pour toute réclamation les pilotes doivent s'adresser au directeur de course.

ARTICLE 14 : JURY

A chaque épreuve, IMPERATIVEMENT, un jury sera nommé et composé au minimum de deux commissaires sportifs premier degré, du délégué de l'épreuve, et/ou du Président de la Commission de Moto cross ou de son représentant. Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury est seul compétent pour prendre toute décision d'urgence. Le jury de l'épreuve se référera au Code Sportif ational, titre II, article 2.2.3.3. , 2.2.3.5. , 2.2.3.6. et 2.2.3.7.

Le jury sera particulièrement ferme sur le non-respect des drapeaux et sur le comportement des pilotes et de leurs accompagnateurs.

ARTICLE 15 : COMPORTEMENT

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif

ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

La Commission de motocross portera une attention particulière au respect du règlement et à son application.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur sera interdite dans l'enceinte du circuit sous peine de sanction.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures le silence total doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Dans les parcs pilotes tous les feux sont formellement interdits selon la réglementation en vigueur. Le non-respect de l'article 15 implique l'exclusion du pilote pour l'épreuve.

Un suivi des sanctions sera établi après chaque épreuve et envoyé à chaque président de club et membres de la commission de moto-cross.

ARTICLE 16 : SELECTIONS

Tout pilote sélectionné par la Commission de Moto-cross pour une épreuve officielle, et refusant sa désignation, ne pourra pas participer à une autre épreuve à la même date sous peine de sanction.

ARTICLE 17 : SECOURS ET COMMISSAIRES DE PISTE

Un accent particulier sera mis sur la sécurité, d'où la présence obligatoire de :

- Un poste de secours et des secouristes en nombre suffisant
- Un minimum de 1 ambulance
- Un médecin URGENTISTE devra obligatoirement être présent à partir du moment où les pilotes sont admis sur la piste.
- Un nombre suffisant de Commissaires de Piste afin d'assurer une couverture maximale de sécurité autour du circuit.

ARTICLE 18 : INFORMATIONS ET RESPECT

Les tapis environnementaux réglementaires sont obligatoires.

- Le respect du site (déchets, poubelles, pneus, huiles, etc.) devra être une priorité sous peine de sanctions comme prévu dans le règlement fédéral.
- Les accompagnateurs des pilotes pourront accéder au pré-parc uniquement munis d'une licence. (Pas plus d'un accompagnateur par pilote)
- Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs doit être exemplaire.
- La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves

ARTICLE 19 : AVENANT

Tout avenant au présent règlement édité par la Commission de Moto-cross entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche. Celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence, ou sur les sites Internet : www.liguemotoprovence.com. & www.ffm.engage-sports.com